



MUNICIPALITE

Gilly, le 28 septembre 2021

au Conseil communal de Gilly

Préavis municipal n° 2021-17

**Travaux d'entretien du bâtiment communal au Ch. des Truits 8 – Petite école
Demande de crédit**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. BUT DE LA DEMANDE DE CREDIT

La petite école de Gilly est en service depuis la rentrée d'août 1991, soit depuis 30 ans. Mis à part des travaux d'entretien (réfection des peintures intérieures, réfection du sol des classes, remplacement de stores, pose de lumières LED, etc.), aucune réfection d'envergure n'a été entreprise durant ces trois décennies.

Depuis la construction du nouveau complexe scolaire des Condémines, les façades du bâtiment situé au Ch. des Truits 2, puis celles du bâtiment situé au Ch. des Truits 4 et 6 ont fait l'objet d'une réfection.

La Municipalité souhaite maintenant procéder à une rénovation externe de l'ancien bâtiment scolaire, afin d'harmoniser les propriétés communales du quartier des Condémines.

Une évaluation des travaux requis a été réalisée, selon le budget ci-après :

2. COÛT DU PROJET

| | | |
|---|------------|-------------------------|
| Montant des travaux selon offres rentrées TTC | Fr. | 55'200.00 |
| Réserve pour divers et imprévus 10% sur Fr. 55'200.00 | Fr. | <u>5'520.00</u> |
| Total final TTC | Fr. | <u>60'720.00</u> |

En conclusion :

vu le préavis municipal n° 2021-17, relatif aux travaux d'entretien du bâtiment communal au Ch. des Truits 8 (petite école)

ouï les rapports de la Commission ad'hoc chargée de l'étude de cet objet et de la Commission des finances

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

le Conseil communal de Gilly décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réfection du bâtiment communal sis au Ch. des Truits 8, pour un montant total de Fr. 60'720.- TTC ;
2. d'autoriser la Municipalité à payer cette dépense avec les liquidités dont dispose la Commune ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense dans l'année suivant la fin des travaux.

Au nom de la Municipalité

D. Dumartheray
Syndic



F. Pellet
Secrétaire